EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-102
Objet : Rue de Vannes
Circulation interdite
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 21 mars 2023, présentée par l'entreprise Véolia Eau – 32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, afin d'effectuer des travaux sur le réseau EU,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue de Vannes, d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules, à compter du lundi 17 avril 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 20 jours),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, rue de Vannes, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, à compter du lundi 17 avril 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 20 jours).

☞ Une déviation sera mise en place par la rue de la Goule d'Eau.

ARTICLE 2 : L'entreprise Véolia Eau sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

À Redon, le 27 mars 2023
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public